

DELIBERATION N°21_04_04 Assemblée Générale du 29 avril 2021

OBJET : Validation de la Feuille de route EPM2030.

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifiant le règlement (CE) 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1er :

Tel que présenté dans le rapport et telle que jointe en Annexe, l'assemblée valide la feuille de route Eurorégion Pyrénées Méditerranée 2030

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

La Présidente en exercice
Présidente de la Région occitanie

Carole Delga

EUROREGION PYRENEES-MEDITERRANEE
GECT
El Centre del món
35 Boulevard Saint-Assiscle
CS 323032
66011 PERPIGNAN CEDEX
SIRET 130 007 511 00038

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

RAPPORT N° 21_04_04 Assemblée Générale du 29 avril 2021

OBJET : Présentation de la feuille de route de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée 2030 (EPM2030) : construire un futur résilient d'ici à 2030

Eléments de contexte

L'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (EPM) a mis en place un plan d'actions sur la base de la feuille de route 2017/2020 qui fixait les grandes priorités politiques de l'institution jusque fin 2020. La Présidence en exercice fin 2020, le Gouvernement des îles Baléares, a proposé d'élaborer une feuille de route à moyen terme, à 2030, afin de prendre en compte tous les grands défis politiques, sociétaux à l'échelle internationale et du bassin méditerranéen dans cette nouvelle feuille de route.

Les représentants de l'EPM ont alors lancé une réflexion interne autour de groupes de travail politiques et techniques pour élaborer cette feuille de route selon le calendrier ci-dessous :

Calendrier de mise en oeuvre de la feuille de route EPM2030

Étapes		Date
1	Séminaire de lancement de bilan feuille de route 2017/20 et de réflexion sur la stratégie EPM 2030 - G3/Equipro/COEQ	09.2020
2	Première ébauche schématique de la feuille de route avec axes stratégiques, objectifs stratégiques et opérationnels - DG	Novembre 2020
3	G3 de validation des grands axes stratégiques et objectifs stratégiques de la feuille de route	17/12/2020
4	Travail en bilatéral ou intercommissions avec chaque membre sur le contenu de la feuille de route.	Janvier 2021
5	Lancement de l'évaluation de la feuille de route 2017/20	Janvier 2021
6	Séminaire intercommissions de validation des principaux objectifs opérationnels EPM2030	11/02/2021
7	Elaboration du texte politique reprenant les priorités définies	Février/mars/avril
8	Validation de la feuille en AG	29/04/2021
9	Communication auprès des instances à Bruxelles et des Etats sur EPM2030	mai à juin
10	Rendu de l'évaluation feuille de route 2017/20	Fin juin
11	Travail sur le plan d'actions 2022/2024	Juin/octobre
12	Validation PA 2022/2024	Décembre

Synthèse de la feuille de route

A l'issue de ces travaux, les grandes priorités politiques ont été élaborées.

L'EPM se projette ainsi en 2030 comme étant un territoire pleinement durable et résilient avec comme fondements les 4 priorités d'intervention suivantes :

- **Répondre aux urgences climatiques, environnementales** et accélérer la transformation écologique et énergétique de nos territoires.
- **Promouvoir une économie innovante et résiliente**, circulaire et neutre en carbone, soutenue par la transition numérique.
- **Améliorer l'inclusion des citoyens en facilitant leur participation et par la promotion de notre diversité culturelle.**
- **Répondre à l'ambition méditerranéenne** de nos territoires.